



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le jeudi 24 mars 2016

17 h 15

salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Roland Fougère, maire suppléant**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Pauline Hébert, conseillère**
- Denny Richard, directeur général, greffier**
- Emilie Doiron Gaudet, trésorière**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 17h15.

2. Adoption de l'ordre du jour.

16-56 : ROLAND FOUGÈRE / MIKE LEBLANC

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Résolution pour demande de financement - 540 000\$.

16-57 : ROLAND FOUGÈRE / MIKE LEBLANC

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Bouctouche d'un montant de 540 000\$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Bouctouche convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

5. Résolution pour demande de financement - 135 000\$.

16-58 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Bouctouche d'un montant de 135 000\$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Bouctouche convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

6. Affaires nouvelles.

Aucune discussion.

7. Levée de l'assemblée.

16-59 : OSCAR LEBLANC

pour la levée de l'assemblée à 17h30.

ADOPTÉE